

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Véronique Pezzulla
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : veronique.pezzulla@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 19 avril 2022

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement pour les fonctions de Chargé de mission harcèlement 1^{er} et 2nd degré – Rentrée scolaire 2022/2023.

Un poste de Chargé de mission harcèlement 1er et 2nd degré est à pourvoir à compter de la rentrée scolaire 2022.

Lieu d'exercice : Melun

MISSIONS : se reporter à la fiche métier n°26 (fiche jointe).

I. Conditions et modalités de candidature

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Enseignant du 1^{er} degré titulaire.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 18 mai 2022**.
Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN Cedex **avant le 24 mai 2022**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **fin mai début juin 2022**.

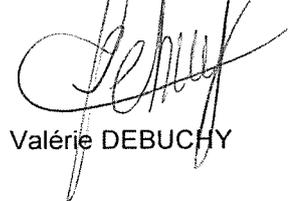
II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY

Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n° 26

CHARGE DE MISSION HARCELEMENT 1ER ET 2ND DEGRE.

Profil du poste :

Poste ouvert aux personnels enseignants titulaires appartenant au corps à gestion départementale des professeurs des écoles et des instituteurs de Seine-et-Marne.

Une expérience en qualité de directeur d'école ou en tant qu'enseignant ressources « Difficultés de comportement en milieu scolaire » serait appréciée.

Missions :

Placé sous l'autorité du DASEN ou de son représentant, le chargé de mission « Harcèlement » départemental a les missions suivantes :

- Réceptionner, imprimer et transmettre les Faits Etablissements au CVS premier degré et au CT-EVS second degré.
- Traiter les signalements de harcèlement transmis par le CVS et CT-EVS (tous types de mode de signalement).
- Assurer un lien avec les familles en cas de nécessité.
- Accompagner, conseiller les directeurs/chefs d'établissement/professeurs dans la mise en œuvre des protocoles harcèlement conformément au dispositif national et en assure le suivi.
- Rendre compte régulièrement de l'évolution des situations au CVS, au CT-EVS.
- Préparer la réponse à l'interlocuteur qui a sollicité la DSDEN en lien avec la DIVEL.
- Proposer, organiser, conseiller, accompagner les écoles, établissements, dans la mise en œuvre des différentes actions éducatives et pédagogiques, en lien avec les différents personnels de l'Éducation nationale (IEN, chefs d'établissements, assistante sociale, CPE, médecins scolaires, psychologue, ERDC).
- Concevoir et animer des actions de formation.
- Travailler en étroite collaboration avec le CVS et le CT-EVS et en partenariat avec les correspondants police, gendarmerie, la BPF (Brigade de Protection des Familles).
- Elaborer un tableau de suivi des situations ainsi qu'une fiche récapitulative de chaque situation en lien étroit avec le CVS et le CT-EVS.
- Organiser le classement et l'archivage des situations en lien avec le CVS et le CT-EVS.
- Effectuer la veille juridique en matière de harcèlement et la transmet aux CVS, CT-EVS,
- Collaborer avec les différents services de la DSDEN, notamment la Division des Élèves (DIVEL).
- Anticiper les évolutions possibles de chaque situation.

Compétences :

Savoirs :

- Solides connaissances :
 - du fonctionnement du premier et du second degré
 - dans le domaine réglementaire et juridique
 - du protocole harcèlement et de ses modalités de mise en œuvre
- Connaissance des différentes formes de harcèlement scolaire ;
- Connaissance des différentes mesures, sanctions, aménagements en cas de harcèlement ;
- Qualités d'analyse de situations ;
- Compétences rédactionnelles ;

- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Capacité d'écoute ;
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication, des outils bureautiques ;

Savoir-être :

- Sens du contact, aisance relationnelle ;
- Dynamique de développement professionnel (formation auto-formation) ;
- Faire preuve de discernement pour informer sur des situations à « risques élevés » ;
- Discrétion et loyauté, disponibilité ;
- Esprit d'équipe, capacité d'initiative ;
- Autonomie et capacité à rendre-compte ;
- Capacité d'analyse.